

## Procès-verbal du Conseil Syndical

**Du 25 août 2026 à 19h30**

L'an deux mille vingt-six et le vingt cinq août, à 19 heures 30, le Conseil Syndical du SIVU « Planet'Jeunes », régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame O VALLET

**Présents :** Martine BERNON, Nathalie CHIARELLO, Bérangère E SILVA, Bruno EXERTIER, Sylvaine FLEURIAU, Jane GINET, Julie MOULIN, Corinne SORROSAL, Odile VALLET

**Excusés :** Sandrine ANDUGAR, Florence CUSIN-BOZONNET, Ludivine MARTIN, Nassim MEKEDDEM, Sophie MONNIER, Alexandra TRIKKI

**Pouvoirs :** Florence CUSIN-BOZONNET à Sylvaine FLEURIAU, Guillaume GERARD à Julie MOULIN, Ludivine MARTIN à Odile VALLET, Nassim MEKEDDEM à Martine BERNON,

**Secrétaire de séance :** Sylvaine FLEURIAU

### Approbation du compte-rendu du Conseil Syndical du 21 avril 2026.

Le PV du Conseil Syndical du 21 avril 2026 est adopté à l'unanimité.

### Délibération 2026/16 : ouverture d'un poste d'animateur petite-enfance au grade de puéricultrice territoriale.

Madame VALLET explique qu'un recrutement a été effectué pour remplacer l'une des animatrices petite-enfance actuelles qui part à la fin du mois de septembre. La candidate retenue étant fonctionnaire au grade de puéricultrice territoriale il convient d'ouvrir le poste correspondant.

**A l'unanimité le Conseil Syndical autorise l'ouverture d'un poste d'animateur territorial au grade de puéricultrice à 0,5 ETP.**

### Délibération 2026/17: modification du RIFSEEP.

Madame VALLET présente la délibération. Elle explique que suite au recrutement de l'animatrice petite-enfance il convient d'ouvrir le RIFSEEP à la filière médico-sociale, ce qui n'était pas prévu dans la délibération initiale datant de 2016.

Madame VALLET expose que les membres du bureau et de la commission finances en ont profité pour retravailler l'ensemble de la délibération notamment les plafonds de l'IFSE et du CIA ainsi que les indicateurs et critères d'attribution.

A la suite des échanges la Présidente explique que les montants attribués aux agents ne sont pas changés mais que cette délibération permet d'attribuer le RIFSEEP à l'animatrice petite-enfance dès sa prise de fonction.



**A l'unanimité le Conseil Syndical valide les modifications du RIFSEEP.**

## **Délibération 2026/18 : décision modificative budgétaire n°1 : augmentation des crédits au chapitre 65**

Madame VALLET explique que suite à l'installation de trois-vice-présidents par l'organe délibérant lors du Conseil Syndical du 21 avril, les crédits ne sont pas suffisant sur le chapitre 65. Il convient donc d'augmenter les crédits de 2 635€. Afin de maintenir le budget à l'équilibre, il est proposé d'augmenter les recettes liées aux prestations familles du même montant.

A la suite des échanges madame VALLET explique que le choix a été d'augmenter les recettes plutôt que de faire un transfert de crédits entre chapitres. En effet au vu de l'estimation réalisée au cours de l'été les recettes familles semblent supérieures à celles votées dans le budget initial.

**A l'unanimité le Conseil Syndical autorise cette décision modificative budgétaire.**

## **Délibération 2026/19 : remboursement de frais de bénévoles**

Madame VALLET expose qu'un bénévole du service aux habitants a fait des achats avec sa carte bancaire pour l'organisation de la journée festive « Planet'Jeunes en fête » du mois de juin. Ces achats, d'un montant de 52,84€ correspondent à un colissimo et à des denrées alimentaires.

Ce type de remboursement n'étant pas prévu par la loi, il est nécessaire de délibérer.

**Avec 12 voix pour et une abstention le Conseil Syndical autorise ce remboursement.**

## **Divers**

Mesdames VALLET et BERNON évoquent le projet d'extension du bâtiment. Elles précisent que la SAS vient de leur donner le tarif actualisé du projet d'extension.

Elles ont rencontré fin juillet la banque CA des Savoies qui a réalisé une proposition financière. Cette proposition étant valable 15 jours, une nouvelle proposition sera demandée au moment de la signature du contrat avec la SAS.

Madame VALLET demande aux communes de valider le projet d'extension, ce qui est demandé par la banque et par les financeurs pour obtenir les subventions. Pour ce faire deux délibérations vont leur être envoyées ; la première pour l'achat du terrain et la deuxième pour la signature du contrat de promotion immobilière. Il est important que toutes les communes valident ces délibérations en l'état.

Prochain Conseil Syndical jeudi 24 septembre à 19h30

Fin du Conseil Syndical à 20h39

*Suivante de séance  
S. FLEURBAU*